

5980  
249

M<sup>me</sup> L. Chartier

2/15.

2 tabl de Corot

Je soussigné reconnais avoir reçu en retour des Musées Royaux des Beaux-  
Arts de Belgique *mes deux tableaux. Corot. paysage*

Bruxelles, le 18 Decembre 1934

Nom

*18 Decembre 1934*

Adresse

*Square Chroux  
Bruxelles*

# MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE



CABINET  
DU  
CONSERVATEUR EN CHEF

BRUXELLES, LE 29 novembre 1934.  
9, RUE DU MUSÉE

C.

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'ai pas manqué de soumettre à la Commission technique consultative de Peinture moderne, les deux tableaux que vous nous avez fait remettre. J'ai toutefois le regret de vous dire que cette Commission, en sa séance du 26 novembre, n'a pas émis un avis favorable à l'acquisition de ces tableaux pour nos collections.

Nous vous remercions de l'obligeance que vous avez eue de nous soumettre votre proposition.

Les deux tableaux sont tenus à votre disposition, 9, rue du Musée, où vous pouvez les faire reprendre, contre reçu et sur présentation de la présente lettre, tous les jours, de 9 1/2 et de 14 1/2 à 16 h. (sauf le dimanche, et le samedi après-midi.)

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

A Madame Lucienne Charlier,  
23, Avenue Clémentine,  
Forest

Buenos Aires 8.12.1934

Monsieur le Secrétaire  
en Chef des Mines Royales.

Je suis au moment de votre lettre  
et suis au regret que l'affaire  
en soit restée si longue.  
Je pourrais peut-être vous  
reprendre mes télégrammes  
Je dois en ce temps, cause d'une  
forte diminution qui est en cours.  
Et c'est la seule raison.

J'ose espérer Monsieur vous  
remercier et vous prie  
mes cordiales salutations.

Dr Charles Moullart

29 novembre 1934.

C.

Madame,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'ai pas manqué de soumettre à la Commission technique consultative de Peinture moderne, les deux tableaux que vous nous avez fait remettre. J'ai toutefois le regret de vous dire que cette Commission, en sa séance du 26 novembre, n'a pas émis un avis favorable à l'acquisition de ces tableaux pour nos collections.

Nous vous remercions de l'obligeance que vous avez eue de nous soumettre votre proposition.

Les deux tableaux sont tenus à votre disposition, 9, rue du Musée, où vous pouvez les faire reprendre, contre reçu et sur présentation de la présente lettre, tous les jours, de 9 1/2 et de 14 1/2 à 16 h. (sauf le dimanche, et le samedi après-midi.)

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

A Madame Lucienne Charlier,  
23, Avenue Clémentine,  
Forest

29 novembre 1934.

C.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre note du 30 août, n° 2298/P.20, Direction Générale des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les deux petits tableaux attribués à Corot et offerts en vente par Mme Lucienne Charlière ont été examinés par la Commission technique consultative d'Art moderne.

En sa séance du 26 novembre, cette Commission a émis un avis défavorable à l'acquisition de ces tableaux pour nos collections. J'en ai informé Mme Lucienne Charlier, qui s'était aussi adressée directement aux Musées.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique,  
10, rue de la Loi,  
E/V.

-----

Bruxelles. Le 21 Août 1844

Monsieur Commanche, en chef :

J'ai reçu votre lettre avec plaisir.  
Et vous prie de par mon fils  
Monsieur Houllard. Les deux. Veuillez  
mon fils ainsi Charles Houllard  
prouver demain de la justice vous  
en parler.  
Je m'occupe. Je ne pas tous ceux  
devenir inutile plus tôt moi ou de  
un Compagnon et l'acte et. et en l'année

Whe letter q' se ruitent  
Je vous remercie a l'excuse de  
l'insignifiance mes amitiés cordiales.

Emile Chevalier

Edouard Comenius

21 novembre 1934.

Madame,

C.

J'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre du 2 septembre, par laquelle je vous demandais de me faire parvenir la photographie du tableau que vous offrez en vente, et de me dire le prix que vous en demandez.

Si vous le préférez, vous pouvez nous faire remettre les tableaux mêmes.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

A Madame Lucienne Charlier,  
23, Avenue Clémentine,

Forest  
-----

Bureau le 19 Novembre 1934

9.

Monsieur le Commissaire en Chef  
des Beaux Arts  
Mme Veuve Tuffet

Comme suite à la convention  
que mon fils et moi avons eue  
avec vous le 10.11.34 pour  
les deux tableaux peints par le peintre  
10 mille francs et l'œuvre à mille  
francs.

Ces tableaux ont toujours appartenu  
à la famille et ce ne furent  
qu'après

En Comman. C'est pour dire  
réponse favorable pour vous  
fin de mon. Le Commissaire en Chef  
à l'origine, mes meilleurs vœux  
Carmel Charles Boulton

le 2. sept 1934.

C.

Madame,

Comme suite à la lettre que vous avez adressée à M. le  
Ministre de l'Instruction Publique, nous avons l'honneur de vous prier de  
vouloir bien nous faire parvenir la photographie des tableaux que vous offrez  
en vente, et de nous dire le prix auquel vous seriez éventuellement disposé  
à les céder. Il nous serait également utile de connaître les dimensions de  
ces tableaux.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer,  
Madame, l'expression de notre considération très distinguée.

Pr le Conservateur en chef,  
Le Conservateur,

Madame Lucienne CHARLIER,  
23, Avenue Clémentine,  
Forest  
-----

MINISTÈRE  
de  
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Direction Générale  
DES  
BEAUX-ARTS, DES LETTRES  
ET DES  
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

° SECTION

N° .....2298/P.20.

N. B. - Prière de rappeler dans la réponse la date  
et le numéro de la dépêche,  
ainsi que l'indication de l'administration

ANNEXE

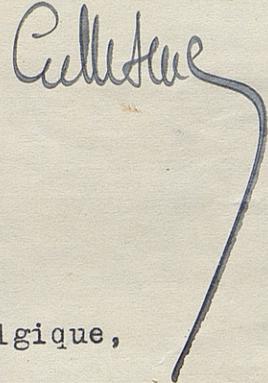
Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous transmettre, à fin  
d'instruction, la copie ci-jointe d'une lettre de  
Mme. Lucienne CHARLIER, 23, Avenue Clémentine, Forest,  
qui offre en vente au Musée un tableau de Corot.

Je vous prie de bien vouloir soumettre cette  
affaire à l'avis de la Commission technique de pein-  
ture moderne et de m'adresser votre rapport aussitôt  
que possible.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,



A Monsieur le Conservateur en Chef  
des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique,

à

Bruxelles.

Copie.

Bruxelles, le 20 août 1934.

A Monsieur le Ministre  
des Beaux-Arts.

Je m'adresse à vous, Monsieur le Ministre, et m'excuse  
d'avance de cette liberté .....

Voici ce dont il s'agit:

J'ai deux petites tableaux Corot, et estime qu'il serait préférable qu'ils ne quittent pas le pays, et vous demande si vous n'en seriez pas amateur. Car, me trouvant en face d'un procès de succession, j'ai beaucoup perdu d'argent et me trouve fort gênée.

Vous remerciant d'avance et m'excusant du dérangement, je vous présente mes respectueuses civilités.

s) M. Lucienne CHARLIER.

Forest:  
23, Avenue Clémentine.